

## 1. ACCEDEZ A VOTRE ESPACE

- 1. Aller sur http://www.igpvins.fr/
- 2. Identifiez-vous avec votre Login et votre MDP que vous trouverez le cas échéant dans le corps du mail envoyé avec ce document en pièce jointe (si c'est votre première connexion).

Vous accédez ainsi à votre espace personnel où vous pouvez visualiser vos données gérées par l'ODG.

FEDERATION	Confédération
I G P 3 4	des vins
* Sud de Trance	IGP de France
Identité Contacts Récoltes Déclarations Factures	Lots Documents Bilans Déconnexion



- MC Mont Baudile
- Pays d'Hérault
  Saint-Guilhem-le-Désert

#### Identité Opérateur

Raison sociale			Nom entreprise			
Siret			N° CVI			
Nº TVA intracom			Code client comptable			
Adresse						
СР	34725		Ville	SAINT-FELIX-DE-LODEZ		
Téléphone			Fax			
Portable			Courriel	t		
Type de déclarant	☑ Vinificateur □ Non vinificateur ☑ Récoltant					
Catégorie	Cave Coopérative Viticole Cave Particulière Négociant Vinificateur					
Secteur géographiq	ue de prélèvement					

#### Activité(s)

Vinificateur



# 2. FAIRE UNE DECLARATION DE REVENDICATION EN LIGNE

1. Cliquez sur le bouton	
FEDERATION G P 3 4 X Sud de Trance Identité Contacts Récoltes Déclarations Factures	Confédération des vins IGP de France Lots Documents Bilans Déconnexion

Revendication	Faire unerdéclaration Historique Pièces à fournir avec votre déclaration
Changement de dénomination autre IGP	Faire une déclaration Historique
Intention de changement de Dénomination	Faire une déclaration Historique

- 2. Dans la section « @REVENDICATION », cliquez sur « Faire une déclaration »
- Dans la fenêtre pop-up, sélectionner l'IGP à revendiquer et la campagne « 2017/2018 » pour les vins du millésime 2017 et « 2018/2019 » pour les vins du millésime 2018 puis cliquez sur « Valider »

Déclaration de Revendication
Sélectionner l'IGP Côtes de Gascogne ~ Sélectionner la campagne 2017/2018 ~
Valider X Annuler

- 4. La fenêtre « Déclaration de Revendication » s'ouvre (voir en page 3).
- 5. Renseignez le type de déclaration : partielle ou totale (totale = déclaration unique pour la campagne) et indiquez s'il s'agit de vin primeur.
- Si le prélèvement doit être effectué dans un autre site que celui du siège social, merci de sélectionner le site d'entreposage des lots, ou saisissez un nouveau site en cliquant sur « Ajouter ».
- 7. Indiquez la date de dépôt de déclaration (date du jour renseignée par défaut)
- 8. Indiquez dans la case « Observations » par exemple la **date de contrôle souhaitée**, si vous en avez une, en vous référant au calendrier des contrôles de la campagne en cours..



- Millésime
- Couleur : en blanc, bien choisir « moelleux/doux » le cas échéant si le type de vin est pertinet pour l'IGP
- Cépage(s): uniquement pour les vins revendiqués en mono-cépage, bi-cépages ou tri-cépages => jusqu'à 3 cépages possibles, à inscrire par ordre d'importance. Si pas de mention de cépage(s) cela signifie que c'est un vin d'assemblage ou un vin pour laquelle la mention du(des) cépage(s) ne sera pas indiquée sur l'étiquetage ou sur le contrat dans le cadre d'une vente en vrac.
- Volume du lot (en hl),
- Degré alcool : indication facultative car analyse réalisée par ailleurs par nos soins
- et, précision OBLIGATOIRE, destination du lot : vrac France (VF), vrac export (VHF = vrac Hors France), conditionnement par vos soins (B) ou élevage (E) si le vin est notamment destiné à un élevage en barriques.

Date de dépôt de déclaration	: 🚆 11/10/2018 Campag	ne: 2018/2019	)							
Observations	haitée de vos lots.	а								
Liste des lots										
Marrin list*	Logement des vins	Millésime Couleur	Assemblage Cépage	Volume et side	Volume (h)*	De gré (*)	Destination	Date et Observations		
		Millésime: 2018 v Couleur : Choisi v	1 : Choisir ~ 76 2 : Choisir ~ 76 3 : Choisir ~ 76 9				V# VHF ₿ E		Ajouter	
* Saisie obligatoire ** Destination : VF = Vrac Franc Valider : Votre déclaration est t PODG. Valider et régler : Votre déclarat Sinon vous pouvez régler la fac	a, VHF = Vrac Hors France, B = B ransmise à votre ODG. La factu tion est transmise à votre ODG ture des cotisations (pro forma	louteilles, E = Eleva are Pro forma est v . la facture est én a ou facture par ch	age visible dans l'onglet Dé nise et visible dans l'on nèque ou virement).	claration -> Hi glet Déclaratio	istorique des décli ins -> Historique (	arations de façon des déclarations.€	à vous permettre de	e régler le montant des cotisations. L tre ODG a opté pour le règlement er	a facture sera émise à la validatic n ligne, régler la facture en ligne	n de la déclaration par dans votre onglet Facture.
Dans tous les cas vous devez t - votre déclaration de récolte o - des résultats d'analyse COFF Action Déclaration Valder Valder tréger	ransmettre à l'ODG par Mail ou pu SV11 (Cave Coop) en cas de RAC des lots revendiqués (seuk	par courrier : e 1ère déclaration ement pour les OE	DG des départements :	11, 30 et 34).						
Impression										
Synthèse revendication										

puis cliquez sur « Ajouter ». Vous pouvez ajouter plusieurs lots.

10. Lorsque tous les lots que vous voulez déclarer sont saisis allez en bas du formulaire de déclaration.

	Vins IGP Faire une déclaration de revendication et un paiement des cotisations en ligne	25/09/2018
	<pre>sur «IGPVINS.fr»</pre>	Page 4/6
innovagroconsulting	<ul> <li>Déclaration de revendication (opérateurs vinificateurs)</li> <li>Déclaration de conditionnement et transaction vrac export (opérateurs non vinificateurs)</li> </ul>	
** Des Valide déclar par l'C Valide Histor onglet	stination : VF = Vrac France, VHF = Vrac Hors France, B = Bouteilles, E = Elevage r: Votre déclaration est transmise à votre ODG. La facture Pro forma est visible dans l'onglet Déclaration -> Histor ations de façon à vous permettre de régler le montant des cotisations. La facture sera émise à la validation de la o DDG. r et régler : Votre déclaration est transmise à votre ODG. la facture est émise et visible dans l'onglet Déclarations ique des déclarations.et vous pouvez, si votre ODG a opté pour le règlement en ligne, régler la facture en ligne d t Facture. Sinon vous pouvez régler la facture des cotisations (pro forma ou facture par chèque ou virement).	orique des déclaration -> ans votre
Dans - vot	tous les cas vous devez transmettre à l'ODG par Mail ou par courrier : re déclaration de récolte ou SV11 (Cave Coop) en cas de 1ère déclaration	
- des Acti	résultats d'analyse COFRAC des lots revendiqués (seulement pour les ODG des départements 11, 30 et 34). on Déclaration Valider Valider et régler	
11. Le bo clique imprii	outon « <b>Valider</b> » permet de transmettre la déclaration à l'ODG. Un message s'ou ez sur « Valider et imprimer » pour valider la transmission de la déclaration à l'ODC mer la déclaration.	vre, G et

Si vous préférez continuer à régler par chèque, il vous faudra envoyez, au Syndicat/ODG, par courrier, <u>le règlement accompagné de la facture Pro forma</u> téléchargeable dans l'historique des déclarations au regard de la déclaration que vous venez de transmettre.

### 3. **•** REGLER VOS COTISATIONS EN LIGNE

 Si vous optez pour le règlement en ligne (par CB ou prélèvement), le bouton « Valider et régler» permet de transmettre la déclaration à l'ODG et d'émettre la facture qui sera visible dans l'historique des déclarations (Impression pdf) et dans l'onglet factures dans lequel vous pouvez régler la déclaration en ligne.

ragroconsulting	F et	ai: : u	re u: in pa	ne décla aiement sur Déclaration de ation de condit	Vins aratic des co « IGPV revendicat	IGP on de re otisatio VINS.fr > ion (opérateurs	<b>evendication</b> <b>ons en ligne</b> <b>s</b> vinificateurs) vrac export (opérateurs	25/09/20 Page 5/
Iden	tité	Contac	ts	Déclarations	Factures	Lots Documer	ts Bilans Déconnexion	
Revend	lication				Faire u	ne déclaration Historiqu	Pièces à fournir avec votre déclaration	
Historique CAMPA N° Dossier	des décla GNE V Campagne	rations Vol. Hl	effectuées IGP Date	✓ IGP	Validation de l'Organ	isme	Imprime la déclaration	
47	2018/2019	2135	10/10/2018	Pays d'Hérault		Facture		
314	2017/2018	1400	18/12/2017	MC Collines de la Moure	03/01/2018	Facture	Imprime la facture	
315	2017/2018	1020	18/12/2017	Pays d'Hérault	22/12/2017	🖨 Facture	régler par chèque	
687	2016/2017	1670	27/03/2017	MC Collines de la Moure	04/04/2017	arture		
238	2016/2017	1690	19/12/2016	Pays d'Hérault	22/12/2016	🖨 Facture		
209	2016/2017	735	14/12/2016	MC Collines de la Moure	22/12/2016	🖨		
356	2015/2016	1680	22/12/2015	MC Collines de la Moure	14/01/2016	Facture		
119	2015/2016	1195	13/11/2015	MC Collines de la Moure	25/11/2015	Facture		
120	2015/2016	2183	13/11/2015	Pays d'Hérault	19/11/2015	Facture		
359	2014/2015	400	22/12/2014	MC Collines de la Moure	19/01/2015	☐ Facture		
1234								

0 1 474,04 174,24 1 648,28 2018/2019 17/10/2018 Régler en ligne

1 55,15 10,40 65,55 2018/2019 08/10/2018

Paiement en ligne sécurisé

MC Mont Baudile 2 153,00

105,00

Pays d'Hérault



61 DREV

31 PRIM

Copyright 2013 - INNOV'AGRO CONSULTING

innovagroconsulting	Vins IGP Faire une déclaration de revendication et un paiement des cotisations en ligne sur « IGPVINS.fr » - Déclaration de revendication (opérateurs vinificateurs) - Déclaration de conditionnement et transaction vrac export (opérateurs non vinificateurs)	25/09/2018 Page 6/6
a. b.	Le Clic sur Régler en ligne vous permet d'accéder à la page de paiement e transaction La fenêtre ci-dessous s'ouvre pour vous diriger vers le paiement en ligne e transac dans lequel vous pouvez régler la facture ØDG par CB. – □	tion ×
(* www.innov Vous êtes sur l Récapitulatif : Date Facture : N° Facture : Raison Sociale Volume : Paiemen MasterCard SecureCode Accéder au paier	-agro.igpvins.fr/Facture/PaiementU2/PrePaiementEnLigne.aspx	

- c. Après avoir saisi et validé les références de votre carte de paiement la facture émise est réglée.
- 2. Dans cet onglet « Factures » de votre espace personnel, vous pouvez visualiser et éditer au format PDF et à tout moment les factures de vos déclarations de revendications.
- 3. Dans l'onglet « **Historique** » vous accédez à l'historique de vos déclarations de revendication et leurs factures.
- 4. Dans l'onglet « Lots » vous pourrez consultez les résultats du contrôle interne.

Vous pouvez également procéder à la télé-déclaration de vos « Intentions de changement de dénomination IGP ou de vos déclassements en vin de France » en cliquant sur l'onglet ad hoc de la page Déclarations.

Si besoin, nous restons à votre disposition au .....pour tout aide et renseignement.

L'équipe du Syndicat/ODG